



Commune de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

www.massongex.ch

Massongex, le 21 novembre 2023

Assemblée primaire du lundi 11 décembre 2023

Explication relative à l'indexation des revenus imposables selon art. 178 LF, soumise à approbation au point 3 b) de l'ordre du jour

L'indexation peut s'échelonner entre 100 et 173% maximum. Plus les taux augmentent, plus les impôts diminuent. Le taux s'applique uniquement au revenu et la décision en revient au législatif communal

Il n'est pas possible de revenir en arrière. Une fois l'augmentation acceptée, il n'est plus possible de diminuer ce taux.

Evolution des taux d'imposition de ces dernières années :

- 2016 : 140 % d'indexation et coefficient de 1.25
- De 2017 à 2019 : 150 % d'indexation et coefficient de 1.25
- De 2020 à 2022 : 150 % d'indexation et coefficient de 1.20
- 2023 : 153 % d'indexation et coefficient de 1.20

S'il est louable qu'une compensation financière permette d'amortir l'effet des nouvelles taxes sur le portemonnaie des citoyens, il est cependant important de garder suffisamment de fonds en mains publiques pour continuer à développer les projets en cours et ne pas empêcher tout développement à venir.

Comparaison régionale avec exemple fictif pour un montant imposable de Fr. 70'000.-- :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - Monthey : | 165 % - 1.20 / Fr. 3'583.30 |
| - St-Maurice : | 163 % - 1.25 / Fr. 3'774.15 |
| - Vérossaz : | 153 % - 1.30 / Fr. 4'113.10 |
| - Massongex 2023 : | 153 % - 1.20 / Fr. 3'796.70 |
| - Proposition pour 2024 : | 165 % - 1.20 / Fr. 3'583.30 |

Prise de position du Conseil communal de Massongex

Compte tenu des éléments ci-dessus, le Conseil communal de Massongex a validé, en séance du 13 novembre 2023, la proposition de baisse d'impôt sur le revenu en proposant



Commune de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

www.massongex.ch

Massongex, le 21 novembre 2023

à l'approbation de l'assemblée primaire un taux d'indexation de 165%, si le règlement sur les eaux à évacuer, visant l'autofinancement du service est adopté.

Sylviane Coquoz, Présidente de Massongex